L'agriculture et la recherche agronomique dans le cadre de la réforme de la politique agricole PAC

2003/2052(INI) - 11/02/2004 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de M. Friedrich- Wilhelm GRAEFE zu BARINGDORF (Verts/ALE, D) le Parlement européen invite la Commission : - à placer au coeur de ses orientations en matière de politique de recherche la durabilité de l'agriculture et du développement rural, lors de la mise en oeuvre du sixième programme-cadre de recherche ; - à faire en sorte qu'une part importante du budget de la recherche de l'Union européenne soit consacrée à la technologie des aliments et à la recherche agronomique en vue d'expérimentations pragmatiques sur la durabilité et d'une étude comparative des divers systèmes d'exploitation agricole; - à traiter la recherche sur les alternatives de production et de revenu en milieu rural comme une pièce maîtresse de sa politique de recherche, à la renforcer considérablement et à l'évaluer sous l'angle de la durabilité. Le Parlement est convaincu que la recherche de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des denrées alimentaires par le renforcement du lien entre les consommateurs et les producteurs (approche de l'étable à la table) doit demeurer un élément important, mais qu'elle doit être élargie. Il estime que l'octroi de crédits publics pour promouvoir la recherche nécessite la tenue d'un débat au sein de la société sur les objectifs de la recherche et l'évaluation de ses résultats, et invite la Commission à assurer la participation de la société à de telles discussions au sein des organes spécialisés. Il attire également l'attention sur le rôle joué par les femmes dans le développement rural. Le Parlement demande le renforcement de la recherche appliquée, sociale et écologique, en vue du développement durable des zones rurales, compte tenu du processus d'élargissement de l'Union européenne. Les connaissances empiriques liées aux exploitations rurales et à la mise en valeur de l'espace naturel devraient faire l'objet de recherches scientifiques et être incorporées aux efforts de mise en oeuvre d'innovations, de même que les demandes des acteurs locaux. Le Parlement demande encore : - l'intensification de la promotion de la recherche au sein des exploitations, l'accent étant mis sur la diversification des activités agricoles et les pratiques agricoles adaptées, eu égard notamment à la culture; - d'effectuer des recherches sur les applications non alimentaires des matières premières agricoles, ce qui peut non seulement favoriser la durabilité mais également contribuer à relancer l'activité économique en milieu rural; - l'introduction d'un axe de recherche spécifique en matière d'agriculture biologique et d'autres méthodes de production à faibles taux d'intrants ; dans le cadre de cet axe de recherche, l'étude de méthodes d'élevage respectueuses des animaux devrait être encouragée. Le Parlement invite la Commission à garantir, dans le cadre de la recherche agronomique sur les biotechnologies financée par la Communauté, l'accompagnement scientifique des mesures de coexistence avec les méthodes traditionnelles. Il est également d'avis que des conditions générales favorables doivent exister dans l'Union pour la recherchebiotechnologique afin que cette recherche de très grande valeur puisse se développer avec succès et produire des retombées dans l'Union.